

INSTRUCTIONS DE COURSE

V1

Cotentin/Val-de-Saire Cherbourg Plaisance



**Organisé par le Cercle
Nautique Cherbourgeois
Du 29 avril au 1^{er} mai 2023
Compétition de grade 5c**



SAINT-VAAST
LA-HOUGUE

1. REGLES

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2021/2024*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les parcours seront affichés dans les locaux du CNC ou du Yacht Club de Saint-Vaast ; dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

Les communications VHF se feront sur le canal 72.

4. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 29 avril : régates Cherbourg – Saint-Vaast, briefing à 13h00 et mise à disposition sur la ligne à 14h00.

Dimanche 30 avril : participation à la régates du championnat du YCSV programmée ce jour, mise à disposition sur la ligne à 9h00. Pour cette régates, les concurrents devront se conformer aux IC émises par le YCSV.

Lundi 1^{er} mai : régates Saint-Vaast – Cherbourg, mise à disposition sur la ligne à 10h00.

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les bateaux sont répartis en deux classes :

- Classe 1. Bateaux concourant en équipage → pavillon Orange
- Classe 2. Bateaux concourant en double → pavillon Bleu

6. ZONES DE COURSE

La zone de course sera délimitée par la basse Bréfort à l'ouest, la latitude 49°46,40'N au nord, la longitude 0°43'W à l'est et la bouée CI (Carentan/Isigny) au sud.

7. PARCOURS

Ils seront de type côtier et définis pour chaque manche.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC ou du Yacht Club de Saint-Vaast au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition. Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

8. LE DEPART

Samedi 29 avril, départ de Cherbourg : La ligne de départ est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Sud vers le Nord.

Dimanche 30 avril, régates à Saint-Vaast : La ligne de départ sera précisée par les responsables du YCSV au briefing.

Lundi 1^{er} mai, départ de Saint-Vaast : La ligne de départ est définie par le prolongement de la face nord de la grande jetée du port de Saint-Vaast.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau franchit la ligne avant le signal de départ, lors du rappel individuel, le comité de course pourra donner le(s) numéro(s) de voile par VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction.

9. L'ARRIVEE

Samedi 29 avril, arrivée à Saint-Vaast : La ligne d'arrivée est définie par le prolongement de la face nord de la grande jetée du port de Saint-Vaast.

Dimanche 30 avril, régates à Saint-Vaast : La ligne d'arrivée sera précisée par les responsables du YCSV au briefing.

Lundi 1^{er} mai, arrivée à Cherbourg : La ligne d'arrivée est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Nord vers le Sud.

Chaque bateau doit s'identifier par VHF avant le passage de la ligne.

Si le comité de course est absent quand un bateau finit, celui-ci doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité.

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11. TEMPS LIMITES

L'heure limite est fixée à 1h30 après l'arrivée du premier bateau et au plus tard à 19h30 le samedi 29 et 16h30 le lundi 1^{er}.

12. DEMANDES D'INSTRUCTION

Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau des deux classes.

Les concurrents concernés seront avertis de la date et de l'heure de l'instruction au plus tard le jeudi suivant par affichage sur le tableau officiel.

13. CLASSEMENT

Un classement est fait pour chacune de deux classes

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement général sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV)

14. REGLES DE SECURITE

Le port de la brassière est obligatoire

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF et rester en veille sur le canal 72.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF.

Après l'heure légale du coucher du soleil les feux de route des bateaux doivent être allumés.

La législation en vigueur régissant le trafic maritime dans la Rade de Cherbourg doit être respectée.

15. PRIX

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire Cherbourg Plaisance, lors d'une cérémonie qui aura lieu lundi vers 18h dans les locaux du CNC.

16. ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Philippe Mesnil

Président du jury : Thierry Lécuru